



## Projet de loi sur la prévention et la lutte contre les crimes liés aux TIC

ALGER - Les membres de l'Assemblée populaire nationale (APN) ont examiné samedi à Alger le projet de loi portant règles particulières sur la prévention et la lutte contre les crimes liés aux technologies de l'information et de la communication (TIC), lors d'une séance plénière présidée par M. Abdelaziz Ziari, président de l'APN. La séance a débuté par la présentation du projet de loi par le ministre de la Justice, Garde des sceaux, M. Tayeb Belaïz, qui a précisé que l'élaboration de ce texte était motivée par plusieurs facteurs, dont le développement rapide et sans précédent enregistré ces dernières années dans le monde dans le domaine des TIC.

Le Garde des sceaux a ajouté que "les autorités ne sont pas en mesure de surveiller et de contrôler" les prestations électroniques et autres communications virtuelles avec les moyens classiques, d'où, a-t-il dit, la nécessité de légiférer sur les divers usages informatiques, notamment dans le domaine du e-commerce, de la protection des données personnelles et pour faire face à la cybercriminalité.

La commission des affaires juridiques, administratives et des libertés de l'APN a présenté un rapport préliminaire sur ce projet de loi dans lequel elle a indiqué que "la cybercriminalité est plus dangereuse que la criminalité classique" et souligné la nécessité de trouver un équilibre entre la protection de la sécurité du pays, du citoyen et de l'économie nationale contre ce crime et la protection des libertés individuelles.

Le rapport a, en outre, souligné l'importance de la protection des droits des citoyens et leurs libertés fondamentales garanties par la Constitution.

17 députés ont intervenu lors de cette séance plénière sur le projet de loi présenté. La plupart ont souligné l'importance de garantir la protection des libertés individuelles et collectives en toutes circonstances. Certains députés ont estimé que le projet manquait d'articles répressifs et pénaux à l'encontre des cybercriminels.

D'autres ont souligné l'importance de la protection des jeunes et des enfants contre les sites pornographiques à travers des opérations de sensibilisation.

<http://www.aps.dz/fr/>



## **Recherche nationale dans le domaine des sciences et technologies de l'information et de la communication**

**Lancement du réseau, ce matin, à 8h 30**

M. Hamid Bessalah, ministre de la Poste et des Technologies de l'information et de la communication, procédera, ce matin à 8h 30, au siège de son département, au lancement officiel du réseau de recherche nationale dans le domaine des sciences et technologies de l'information et de la communication.

<http://www.elmoudjahid.com/accueil/de-bouche-a-oreille/index.1.html>

## **Débat à l'APN sur le projet de loi sur la cybercriminalité**

### **Les députés s'inquiètent pour les libertés individuelles**

Le projet de loi relatif aux règles particulières sur la prévention et la lutte contre les infractions liées aux technologies de l'information et de la communication a été exposé hier devant les députés. Ce projet de loi, comprenant 19 articles, est scindé en cinq chapitres. Il s'agit du contrôle, de la prévention, de l'inspection et de la saisie des systèmes et matériels informatiques. Ce projet a prévu en outre la mise en place d'un organisme national pour la prévention et la lutte contre la cybercriminalité. Cette structure aura pour mission de coordonner toutes les actions entreprises par la justice, les services de sécurité et tous les intervenants dans cette mission et même avec des organismes étrangers de même nature. A signaler que ce projet de loi revêt un caractère particulier d'autant que l'utilisation du réseau à des fins criminelles est devenu un sport mondial. D'ailleurs, les spécialistes ont maintes fois tiré la sonnette d'alarme. Le ministre de la Justice a, en répondant hier aux propositions des députés, dit que ce texte est perfectible, sachant que la cybercriminalité se développe à une vitesse vertigineuse et le réseau des réseaux devient même une menace pour la stabilité des pays.

Le garde des Sceaux a rassuré, par ailleurs, les représentants du peuple quant à la préservation et la protection des libertés individuelles et publiques.

M. Belaïz a précisé, sur ce point, que le texte en question prend en considération l'équilibre entre les libertés individuelles et la sécurité du pays. Expliquant les contours de ce texte juridique, il a soulevé le caractère rapide de la cybercriminalité d'où l'importance de la prévention qui est le premier chapitre du texte.

Il a parlé aussi dans son intervention de l'organisme prévu dans cette loi, lequel sera un centre de coordination entre toutes les parties concernées.

Les députés ayant intervenu, hier, au nombre de 17, ont mis en exergue l'importance de cette loi qui vient combler un vide juridique. Les représentants du peuple ont proposé d'autres mesures pouvant compléter ce texte juridique. Certains ont estimé que le projet manquait d'articles répressifs et pénaux à l'encontre des cybercriminels.

Ils ont soulevé en effet l'incidence de cette loi sur les libertés individuelles et publiques. En ce sens que le contrôle des données informatiques pourrait nuire à certaines libertés. Parmi les points ayant attiré l'attention des représentants du peuple figure celui de la formation des magistrats pour faire face à ce genre de criminalité qui est nouveau dans la société algérienne. D'ailleurs, certains ont proposé dans ce sillage de mettre en place une liste noire des sites dangereux et qui doit être actualisée régulièrement. Cette liste, selon un député, pourrait aider les services de sécurité à freiner un tant soit peu l'influence du Net sur les couches sensibles de la société, notamment les jeunes et les adolescents, et protéger ces couches contre les sites pornographiques.

**Par Smail Boughazi**

<http://www.latribune-online.com/evenement/18926.html>

## **Lutte contre la cybercriminalité : les providers tenus de conserver toutes les informations**

Venue combler le vide juridique existant quant à la réglementation inhérente aux infractions liées aux technologies de l'information et de la communication, la nouvelle loi dont le projet est en cours de débat à l'Assemblée se veut un cadre légal pour encadrer la lutte contre les infractions et aussi un moyen d'organiser la communication électronique.

Deux dispositions-clés sont contenues dans ce projet de loi et concernent la création d'un organe nationale chargé, notamment, d'assister les autorités judiciaires et les services de police judiciaire en matière de lutte contre ce type de criminalité et ce, par la collecte d'informations et l'expertise judiciaire. Il est également le vis-à-vis des parties étrangères partenaires dans la coopération pour la lutte contre le trafic par le Net.

L'autre instrument sur lequel repose cette loi est la coopération et l'entraide judiciaire internationale dans la mesure où les infractions de ce genre entrent dans la sphère du tout virtuel et dépassent le cadre restreint des frontières telles que définies jusque-là. La loi prévoit surtout un champ d'intervention plus large de l'autorité judiciaire et dote les tribunaux de nouvelles compétences à même de couvrir les infractions liées au Net qu'elles soient commises par des nationaux ou des étrangers. Sur six chapitres et au travers les dix-neuf articles que comporte le texte, le législateur algérien a mis en place les mécanismes légaux devant prémunir la société de la cybercriminalité en accordant aux services concernés au titre du premier chapitre notamment, le recours à la surveillance électronique. Ce procédé est prévu pour prévenir les infractions liées au terrorisme ou de nature subversive ciblant la sécurité de l'État. Dans ce cas, le procureur général près la cour d'Alger donne mandat de six mois renouvelable aux officiers de la police judiciaire dépêchés à l'enquête pour faire les investigations nécessaires.

La perquisition, la saisie et la conservation des données sont autant de moyens entrant dans les règles de procédure et qui permettent aux enquêteurs d'accéder aux données stockées à partir du système informatique. Ils ont également le droit de saisir, lors d'une perquisition qui aura révélé l'existence de données compromettantes lesdites données, de les copier et de les mettre sous scellés. La loi confère par ailleurs aux enquêteurs l'usage d'autres moyens techniques comme la reconstitution de données endommagées en vue de leur exploitation par la justice ainsi que le droit d'accéder à ces données par des utilisateurs tierces. S'attaquer à la cybercriminalité par des moyens judiciaires neutres ne peut garantir toute l'efficacité due à la loi si elle ne s'accompagne par de systèmes organisant la profession des fournisseurs de services. Les providers sont tenus par le présent projet de loi de conserver les données permettant l'identification des utilisateurs. Soit une identification légale des clients, de conserver les données relatives aux équipements terminaux des communications utilisées et de garder intact une banque de donnée des services complémentaires requis ou utilisés par leurs fournisseurs. Les opérateurs sont tenus par ailleurs de conserver toutes les données concernant les destinataires de la communication ainsi que les sites visités. Un seul article détermine dans cette loi les dispositions pénales prévues pour les contrevenants. Le concerné est passible d'une peine d'emprisonnement allant de six mois à cinq ans et d'une amende de 50 000 à 500 000 DA selon le cas de gravité de l'infraction.

*Nouara N.-K.*



## Yalla de Djezzy

### Un portail ouvert au monde

La connectivité fait aujourd'hui partie du quotidien de tous. Avoir accès à la toile est plus qu'un besoin, c'est une nécessité. Dans ce sens, le leader de la téléphonie mobile en Algérie, Orascom Télécom Algérie s'atèle à ouvrir une fenêtre sur la toile à ses abonnés à n'importe quel moment et où qu'ils soient. C'est dans ce sens que Djezzy développe plusieurs services dédiés au web. Ainsi, l'opérateur vient de lancer son tout nouveau portail Yalla Djezzy permettant à ses abonnés de télécharger logos, sonneries et divers divertissements. Djezzy surfe également sur la vague des réseaux sociaux en ouvrant un accès direct à Facebook. Notons avant toute chose que Djezzy permet à ses abonnés de surfer en permanence et en toute mobilité dans les quatre coins du pays, grâce au GPRS. Le GPRS est pré activé sur votre ligne Djezzy Entreprise. L'abonné doit configurer son téléphone gratuitement en appelant votre service clientèle 7j/7 24h/24 au 777 d'un mobile ou au 070 85 77 77 d'un poste fixe. Le service GPRS Djezzy est facturé par pallier de 1 KO indivisible. Le tarif appliqué par défaut est de 0.1465 DZD/TTC/ par KO. L'abonné peut toutefois choisir un second mode de tarification qui donne accès à trois forfaits au choix: Pour rappel, Orascom Télécom Algérie est le premier investisseur hors hydrocarbures dans notre pays avec plus de 3 milliards de dollars. Avec un réseau de 6 500 sites BTS et 19 switches, l'opérateur couvre près de 99% de la population, parce que c'est aussi un opérateur à l'écoute de ses abonnés qui a misé sur la proximité. Djezzy renforce chaque jour son réseau de distribution constitué de 7 distributeurs exclusifs, de 73 centres de services et de plus de 30 000 points de vente. Aussi, 1 200 conseillères clientèle sont mobilisées 7j/7 et 24h/24 pour répondre aux doléances des abonnés.

Samira G.

<http://www.lemaghrebdz.com/lire.php?id=19172>



## ADSL

### Une nouvelle offre : «la douga-douga» !

Je poursuis et complète l'article de M. Slimane S., journaliste au *Soir d'Algérie*, paru le 18 juin dans la page «Régions» où il est question de l'ADSL-Internet. Je confirme, de ce fait, les dires et réclamations des gens de la région de Draâ-El-Mizan relatifs à l'augmentation des prix mensuels des contrats d'abonnement de connexion sur le Net (128 Kbps). Le problème existe aussi pour la région de Boumerdès. Ce qu'il faut bien faire ressortir, c'est qu'il n'y a aucune amélioration avec l'augmentation du débit à 256 kbps...Et le débit de 256 kbps n'arrange rien à la vitesse ni pour lire normalement les vidéos ou chansons... Elles sont toujours lues en saccadé et il faut, pour cela, attendre au moins une demi-heure pour voir une vidéo ou écouter une chanson morcelée et qui perd, de ce fait, son effet initial et tout son charme. Alors !... A qui devons-nous adresser nos réclamations pour dénoncer cette augmentation aussi injustifiée qu'injuste. Au moment où tous les pays du monde font des efforts considérables pour arriver à la gratuité de cet outil qui permet l'ouverture au monde, à la culture, au savoir, aux rencontres des peuples et tout le bien qui peut aller avec, chez nous on multiplie les efforts pour revenir au moyen-âge !

Et tous les responsables immédiats rencontrés et questionnés, à cet effet, rejettent la responsabilité au plus haut niveau.

De ce fait, nous n'avons pas manqué de faire un écrit en ce sens à celui qui nous a semblé être le premier responsable concerné au niveau de la Poste-Télécommunications (LACTEL-ADSL) de la wilaya de Boumerdès.

R. Belda

<http://www.lesoirdalgerie.com/pdf/2009/06/28062009.pdf>



## Selon une enquête de Alcatel-Lucent

### Les ménages ne renoncent pas au haut débit

**Malgré la crise économique, les consommateurs ne veulent pas se passer des services haut débit à domicile et préfèrent réduire leurs dépenses en sorties au restaurant ou en voyages par exemple, c'est ce que révèle une série d'études récentes lancées par le fabricant d'équipements de télécommunications Alcatel-Lucent.**

Dans les pays développés, les personnes interrogées remarquent également qu'elles utilisent de plus en plus le web comme source d'informations, outil professionnel, réseau social et lieu de divertissement. Les habitants des pays émergents voient l'avenir avec davantage d'optimisme que ceux des pays développés. Alors que deux tiers d'entre eux déclarent réduire leurs dépenses, 85 % des consommateurs des pays émergents pensent que la situation économique de leur ménage sera identique ou meilleure dans un an, contre 64 % dans les pays développés. L'accès à l'internet haut débit est aujourd'hui indispensable pour le travail, les loisirs, la culture et l'émancipation individuelle, bref, c'est un bien essentiel. En Algérie, on n'arrête pas de se plaindre des fluctuations du débit. Plusieurs fois, on entend les gens se lamenter sur leur connexion ! Loin d'être généralisé, le nombre de connexions au haut débit ne dépasse pas les 200 000 alors que le précédent ministre avait tablé dans son programme sur 3 millions d'abonnés ADSL à l'horizon 2010.

Trois raisons majeures expliquent ce constat d'échec : le manque d'expertise, la faible pénétration du filaire en Algérie et l'absence de contenu. Le 20 avril 2008, les tarifs des abonnements internet en Algérie ont été divisés par deux, suite à une décision politique afin de démocratiser l'accès à internet. Une année plus tard, notre pays n'a pas enregistré une amélioration dans ce domaine. Depuis sa création, Algérie Télécom Satellite œuvre à mettre à la disposition de ses clients des supports qui fournissent de l'internet haut débit avec une grande fiabilité. Ces solutions répondent aussi bien aux exigences des clients nomades qu'aux pétroliers et PME-PMI. Deux éléments sont particulièrement déterminants pour les possesseurs d'un accès RTC testant l'ADSL. En premier lieu, la facturation est forfaitaire : la durée d'utilisation n'a donc plus aucun effet sur la facture.

Deuxièmement, la ligne n'est plus occupée : on peut donc utiliser internet pendant les heures habituellement réservées à la sociabilité téléphonique. L'ADSL favorise la croissance des opérations de téléchargement en nombre et en volume : les internautes téléchargent plus de fichiers audio et vidéo. A noter également, la réception par mail de pièces jointes plus volumineuses. La création de pages personnelles est l'occasion de produire des contenus multimédias et de mettre en scène son identité. Ces nouveaux usages rendent l'internaute plus autonome et développent une attitude de veille active vis-à-vis des innovations techniques de la toile. De même, l'analyse du répertoire d'adresses mail révèle l'apparition, en plus de la famille, des amis et des connaissances professionnelles, de correspondants rencontrés sur le réseau.

Par [Kamel Benelkadi](#)

<http://www.elwatan.com/Les-menages-ne-renoncent-pas-au>



## LA CONNEXION AUX ABONNÉS ABSENTS

Les abonnés d'Internet, qui règlent pourtant rubis sur l'ongle leurs redevances sont, depuis un certain temps, face à une connexion aléatoire. Les professionnels qui font de la toile un outil de travail, sont les plus touchés par les fréquentes coupures intervenant le plus souvent au beau milieu de la journée. Même certains cybercafés ne sont pas épargnés par ce problème qui s'éternise.

De ce fait, bon nombre d'internautes ne comprennent pas la manière de faire d'Algérie télécom. *«L'opérateur qui ne s'est pas empêché de bénéficier du monopole exclusif des prix, oublie malheureusement d'améliorer ses prestations, lesquelles demeurent en deçà des attentes d'une clientèle qui n'a hélas pas le choix»*, soulignent de nombreux accros de la toile qui n'ont jamais eu droit à la moindre explication ou excuse.

Ce problème ne concerne pas, faut-il le rappeler, que le centre de l'agglomération, mais différents coins de la wilaya. *«Je me demande pourquoi je dois payer une prestation virtuelle»*, relève ironiquement un jeune internaute.

**K. B.**

<http://www.elwatan.com/IMG/pdf/elwatan28062009.pdf>



## Mesures Ouyahia sur l'investissement

### Le gouvernement persiste et signe

**Destinataire d'un écrit officiel réprouvant les mesures liées à l'investissement étranger, rédigé par la commissaire européenne au commerce extérieur, le ministre du Commerce, El Hachemi Djaâboub, a plaidé pour le droit de l'Algérie de prendre souverainement ses décisions.**

L'Algérie « *prend ses décisions en toute souveraineté et nul ne peut s'arroger le droit de lui dicter ce qu'elle doit faire* », a affirmé hier le ministre depuis Constantine lors d'un point de presse, organisé en marge d'une visite à l'est du pays. Face aux réserves exprimées par la commissaire européenne au commerce extérieur, M. Djaâboub a estimé que l'Algérie, qui constitue « *un grand marché de 51 milliards de dollars, se doit de prendre les mesures d'encadrement de l'investissement à même de sauvegarder ses intérêts* ». Catherine Ashton, commissaire européenne au commerce extérieur, avait notamment critiqué dans sa lettre, datée du 12 juin 2009, la décision d'imposer aux investisseurs étrangers une ouverture de capital à hauteur de 51% au profit d'un partenaire algérien et l'obligation faite à une société d'importation étrangère de céder 30% de ses parts à une partie algérienne. Des décisions assimilées à des restrictions au commerce et à l'investissement par les Européens mais jugées en accord avec la volonté de l'Algérie de remettre de l'ordre dans sa réglementation de commerce extérieur. Selon M. Djaâboub, les décisions prises, et entre autres l'imposition aux sociétés commerciales étrangères d'ouvrir leur capital à une participation algérienne de 30% au moins seront « *strictement respectées et appliquées, quelle que soit la réaction de ces sociétés* », a ajouté le ministre.

Catherine Ashton, commissaire européenne au commerce extérieur, reproche notamment au gouvernement algérien l'effet rétroactif des mesures Ouyahia sur l'investissement qui, selon elle, « *sape la certitude juridique* », et appelle le gouvernement algérien de « *reconsidérer les mesures et d'explorer la possibilité de suspendre leur application* ». Pour le gouvernement, il n'y a ni état d'âme ni fléchissement. Pour la mesure des 30% d'ouverture de capital par exemple, la mise en application est déjà effective, et les sociétés d'importation implantées en Algérie qui ne se conformeront pas à la loi risquent la radiation au 31 décembre 2009. Ahmed Ouyahia avait d'ailleurs exprimé sa détermination à appliquer et à assumer, ce qui s'apparente, aux yeux des partenaires étrangers, à un revirement dans la politique de commerce extérieur de l'Algérie, mais qui est pour le gouvernement une redistribution des rôles dans un scénario visant le rééquilibrage des relations commerciales. Sur les directives du chef de l'Etat, Abdelaziz Bouteflika, le gouvernement entend en fait mettre en application un plan de remise en ordre des règles économiques et d'échanges avec les partenaires étrangers.

Au regard des 40 milliards de dollars d'importation en 2008 et des investissements étrangers rarissimes en dehors du secteur des hydrocarbures, Ouyahia estime détenir la solution qui boostera les véritables investissements et diminuera les chiffres de l'importation. « *Nous voulons combattre l'économie de bazar et réduire les importations. L'une des conséquences attendue de cette mesure est la chute probable du volume des importations de l'Algérie* », avait affirmé le Premier ministre dans une intervention face aux députés en mai dernier. « *Nous allons réduire la facture des importations quel que soit le prix à payer* », avait-il encore lancé, anticipant déjà les nombreuses réactions hostiles à ces mesures prises par l'Algérie qui avait pourtant joué à fond, pendant plusieurs années, la carte de l'ouverture aux investissements étrangers. Ceux-ci déjà frileux et attentistes par le passé se voient imposer aujourd'hui une cession de 51% de capital à un partenaire algérien.

Une situation inédite qui suscite de leur part une levée de boucliers – certes assez timide vu l’attraction qu’exerce tout de même le marché algérien – mais assez persistante pour être relayée officiellement par des instances comme l’Union européenne. Pour Ouyahia pourtant il n’y a rien à redire « *Nous avons imaginé la configuration de ce partenariat de manière à laisser la gestion à l’investisseur étranger* », tient-il à dire. Pour Ouyahia, principal artisan de ces mesures jugées protectionnistes par les partenaires étrangers, il n’y a absolument « aucun retour à une économie dirigée ». Pour la commissaire européenne au commerce extérieur, par contre, « *ces mesures annoncées semblent être en désaccord avec l’Accord d’association et l’Union européenne qui imposent notamment la libre circulation des capitaux entre les deux parties* » et contredit l’objectif de facilitation d’un climat favorable à l’investissement.

**Par [Zhor Hadjam](#)**

<http://www.elwatan.com/Le-gouvernement-persiste-et-signe>

